

FONDS SOCIAL

Le fonds social est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les familles des lycéens scolarisés.

Ce fonds peut les aider à faire face à des dépenses liées à la scolarité : demi-pension, internat, transport, fournitures scolaires, matériels professionnels, transport, vêture.

Les familles sont accompagnées dans cette démarche d'instruction de demande de fonds social par l'assistante sociale scolaire, qui présentera ensuite le dossier devant la commission fonds social, à raison d'une par trimestre.